Règle de sécurité et code de bonne conduite

sur la Randonnée Verte

La Randonnée verte est une organisation de l'association des Gâs de la vallée, association affiliée à la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF). Elle se déroulera le ***vendredi 1 mai 2026 des 8 h sur les territoires de Scey-Maisières et Malbrans, départ -arrivée au sanctuaire de Notre Dame du Chêne***

➢ L'association ***a souscrit une assurance responsabilité civile à MMA association*** pour cette organisation.

➢ Stationnement : à proximité du départ, suivre les recommandations des bénévoles dédiés

➢**<u>l'organisation préconise le covoiturage pour vous rendre sur le lieu de la manifestation</u>**

➢ Cette randonnée pédestre est ouverte à toute personne en bonne santé. Aucun certificat médical ne sera demandé à l'inscription.

➢ Il est conseillé d'être équipé de chaussure de marche.

➢ L'organisation recommande de randonner bras et jambe recouvert due à la prolifération des tiques.

➢ Les – de 16ans devront être accompagnés d'une personne majeure en cas de manquement à cette clause l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

➢ Les randonnées se déroulent sur les sentiers balisés par l'organisation cependant pour des besoins d'ordre logistique des passages sur des routes ouvertes à la circulation de véhicules motorisés sont possibles, des panneaux de signalisation sur chaque point jugé dangereux (manque de visibilité pour les automobilistes) seront mise en place et porteront l'indication suivante « **attention randonneurs** » ce qui ne dispense pas que chaque participant doit être vigilant lors de ces passages, <u>chacun est responsable de sa propre sécurité. La législation qui régit la circulation des piétons s'applique</u>.

L'organisation décline toute responsabilité pour un accident survenu hors des sentiers balisés par l'organisation.

➢ <u>Chien autorisé :</u> *tenus en laisse* ***<u>obligatoire</u>*** sur les points de ravitaillement ; point de vue et à proximité de troupeaux notamment lors de la traversé de pâture

➢Toute barrière ouverte par un randonneur doit être obligatoirement refermé par celui-ci après son passage

➢L'accueil et les points de ravitaillement disposent des n° de tel nécessaire pour l'appel des secours.

➢Chaque randonneur est responsable de ses déchets, dépôt strictement interdit tout le long des parcours

➢A la fin de votre randonnée, présentez-vous à l'accueil pour signaler votre retour

➢L'association se conformera aux exigences sanitaires du moment

➢Le dossier d'organisation est transmis à la préfecture et aux communes traversées.

Inscriptions

L'organisation vous incite à prendre vos inscriptions par réservation en ligne en vous proposant un tarif incitatif

➔ Jusqu'au **jeudi 30 avril 2025 20 h**.

Lien : https://www.even-outdoor.com/courses/

Tarifs des parcours avec inscription en ligne

- **5 €** Trail (Parcours libre) 12 km ou 18 km ou 22 km : **Départ 8 h – 8h45**
- **4 €** Parcours 6 km (parcours familial 1 ravito -D 72 m) : **Départ 8 h – 14 h**
- **6 €** Parcours « **Charly Cuenot** » 12 km (1 ravito- D+350m) : **Départ : 8 h - 12 h 00**
- **8 €** parcours « **Jean Lietta** » 18 km (2 ravitos – D+ 529 m) : **Départ : 8 h - 10 h 30**
- **9 €** Parcours « **Michel Noblet** » 22 km (3 ravitos- D+ 647 m) : **Depart : 8 h - 10 h 30**

Les km et dénivelés sont donnés à titre indicatif

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours en fonction des aléas

Attention

10 euros pour inscription sur place le jour de la randonnée pour 12-18-22 km

5 euros pour le parcours familial 6 Km

(Parcours trial non concerné)

Gratuité pour – 10 ans inclus (2016 à 2026)

Mise à disposition sans obligation verre ecocup : consigné 1 euro

➔ *Le tarif comprend un café -viennoiserie au départ, encas sur les points de ravitaillement*

➔ *Remboursement possible, hors frais de service, en cas d'annulation de la randonnée décidé par l'organisation.*

L'acceptation du règlement implique que le participant accepte la politique de confidentialité de l'événement mais aussi que les Gâs de la vallée utilisent son image pour la promotion et la diffusion d'images sous toutes leurs formes *(vidéo, photo papier, journaux, Internet, etc…)* Le participant prend note que son désaccord à cette clause doit être demandé par courrier écrit et joint à son inscription.

L'inscription à cette randonnée implique automatiquement l'acceptation de ce règlement